



**Mémoire déposé à la
Commission permanente
sur le développement économique, urbain et l'habitation
dans le cadre
de l'examen public de la valorisation
du développement économique local
à Montréal**

11 avril 2012



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. Description de notre organisation
3. Commentaires introductifs reliés au document de la Commission :
« Le développement économique dans l'Agglomération de Montréal :
état de la situation »
4. Contexte de DESTL dans l'environnement économique de Montréal
5. Remerciements

Annexe 1 : Liste des recommandations

Annexe 2 : Liste des membres du conseil d'administration de DESTL

Annexe 3 : Tableaux en lien avec le CLD Centre-Ouest

Annexe 4 : Attestation d'appréciation de service



1. Introduction

Nous souhaitons remercier les membres de la Commission de nous donner l'occasion de manifester les éléments de notre expérience en matière de développement.

Nous apprécions que l'Agglomération et ses services administratifs de la Ville de Montréal nous donnent cette opportunité.

2. Description de notre organisation

Sur mandat initial de l'arrondissement de Saint-Laurent, Développement économique Saint-Laurent (DESTL), organisme à but non lucratif, est un **guichet multiservice** pour la réalisation des projets de **démarrage**, de **réretention** et **d'expansion** d'entreprises principalement situées à Saint-Laurent, mais aussi en lien avec d'autres arrondissements et Villes liés. Ainsi, les entrepreneurs retrouvent au même endroit tous les services dont ils ont besoin, ce qui est **fort apprécié de la clientèle**. La mission de DESTL est donc de : *stimuler la croissance de la **richesse collective métropolitaine** en dynamisant le développement des entreprises de Saint-Laurent.*

Pour réaliser cette vision, nous bénéficions d'une étroite collaboration entre gens d'affaires et représentants de l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal (voir annexe 2). Notre organisme est donc mandaté, entre autres, par le conseil d'arrondissement précité (nous sommes l'équivalent du service municipal de services aux citoyens corporatifs), par le CLD Centre-Ouest (entrepreneuriat), et par le Ministère des Transports du Québec (gestion des déplacements), le tout en **cohésion avec les diverses stratégies de développement économique**, dont celles de la Ville, de la CMM, de l'arrondissement et du PALÉE.

À titre d'information générale, nous cherchons à développer la richesse auprès des quelque 5 000 places d'affaires dont plus de 800 appartiennent aux secteurs manufacturier et tertiaire-moteur ¹, multiplicateur de la richesse créée et couvrant 70 % du territoire. La majorité de ces dernières font partie des grappes technologiques de l'aérospatiale, des technologies de l'information et des sciences de la vie, principales cibles montréalaises. L'ensemble des emplois du manufacturier et du tertiaire-moteur à Saint-Laurent se chiffre à lui seul à 42 398 ¹, soit représentant plus de 13 % des emplois de ce type à travers l'Agglomération de Montréal ². Rappelons que la main-d'œuvre totale de Saint-Laurent comprend près de 106 000 personnes ¹, sur une population de 95 430 personnes ³.

Justement, sur le plan de la démographie (activité induite, l'autre 30 % du territoire), Saint-Laurent connaît depuis 5 ans une croissance accélérée, avec entre autres, un taux de 10,6 % en 2011³. Saint-Laurent se retrouve donc, ainsi, le meneur de la croissance démographique, comparativement à 1,8 % pour l'ensemble de la Ville de Montréal.

1. source : Recensement des entreprises, Développement économique Saint-Laurent, mars 2012

2. source : Profil économique, Agglomération de Montréal, SMVTP, Ville de Montréal, janvier 2012 (Statistique Canada)

3. source : Recensement 2011, Statistique Canada



3. Commentaires introductifs reliés au document de la Commission :

« Le développement économique dans l'Agglomération de Montréal : état de la situation »

Dans l'ensemble, le document publié sur le site de la Commission fait un excellent constat de la situation. Cependant, des erreurs majeures, particulièrement dans les tableaux où nous tentons d'illustrer la répartition des ressources et des budgets, biaisent leur interprétation.

De plus, nous remarquons au niveau des défis de Montréal, que le transport collectif (TC) est passé sous silence. De notre point de vue, Montréal a grand besoin d'amélioration du système de transport en commun, particulièrement pour toutes les zones à l'extérieur du centre-ville. Ce dernier (TC), ne répond pas adéquatement aux besoins de nombreux travailleurs, particulièrement dans l'axe est/ouest ainsi que vers les couronnes nord. Rappelons que nous faisons face à une **fluidité des déplacements de ces travailleurs de plus en plus difficile**, au bénéfice de nos banlieues, ce qui représente un risque majeur de départs d'entreprises. Également, il faut être conscient que le transport en commun n'est pas la panacée à tous les types de besoin de transport des travailleurs, mais aussi évidemment pour les questions de **logistique de marchandises**.

Recommandation 1 : transport en commun et réseau routier

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leurs efforts auprès des agences de transport afin que ces dernières reconnaissent la grande faiblesse du transport en commun dans l'axe ouest-est ainsi que vers les couronnes nord concernant les déplacements des travailleurs, tout en poursuivant parallèlement leurs efforts dans l'amélioration du réseau routier, essentiel au transport des marchandises.

Par ailleurs, dans le document de réflexion soumis, nous souhaitons particulièrement faire ressortir notre étonnement face au focus mis sur l'entrepreneuriat par rapport à la **rétenion des PME existantes**. En effet, nous retrouvons peu d'éléments mettant en valeur le travail accompli par les commissaires d'arrondissement, **générant une valeur foncière d'importance et essentielle au bon fonctionnement des finances** de la Ville dans son ensemble. Nous voulons particulièrement mettre en lumière les entreprises déjà implantées dans les secteurs manufacturiers, tertiaire-moteur innovant et les grappes technologiques. Ces entreprises sont la « crème » de notre base économique et doivent donc être traitées avec le plus grand égard. Saint-Laurent est particulièrement bien représenté en termes de **grappes technologiques**, soit celles des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aéronautique. Ces grappes contribuent à la richesse collective, car elles sont reliées directement à l'industrie du savoir, si cher à notre économie, à nos universités et à nos travailleurs bien rémunérés.

Recommandation 2 : entreprises à valeur ajoutée

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal concentrent les énergies sur les entreprises à valeur ajoutée, soit les entreprises manufacturières et celles du secteur tertiaire-moteur innovant, ainsi que sur les grappes technologiques, particulièrement celles des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aéronautique et, à l'instar des grappes



européennes, qu'elles sollicitent l'implication de leurs organismes de première ligne (CLD et mandataires) qui ont déjà développé une expertise dans ces domaines (ex : l'aéronautique à Saint-Laurent).

À titre d'exemple pour la grappe **aéronautique**, Saint-Laurent et son voisin limitrophe Ouest de l'Île, ainsi que leurs partenaires, Technoparc Montréal et Aéroports de Montréal représentent le **pôle aéronautique majeur de la Ville de Montréal**. Des efforts précis et ciblés ont déjà été posés (automne 2011) par une belle équipe ad hoc, soit DESTL, Développement économique West-Island et le Service corporatif de développement économique de la Ville. Nous avons rassemblé les principaux joueurs directement impliqués, soit les entreprises aéronautiques, et nous avons produit une stratégie de développement appropriée.

Recommandation 3 : volet aéronautique

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal adoptent officiellement le volet aéronautique en fonction de la stratégie de développement économique de Montréal, réalisée et déposée par DESTL, Développement économique West-Island, et en appui aux services corporatifs de la Ville.

Enfin, dans l'identification des acteurs et des budgets dédiés au développement économique à Montréal, nous ne retrouvons **aucune analyse d'impact** en fonction des résultats générés, de la richesse créée ou de la taxation produite, ni de quelconques autres facteurs d'évaluation (ex. : nombre d'emplois).

De plus, tenant compte que géographiquement l'arrondissement de Saint-Laurent est occupé à 70 % par des activités d'entreprises, baser l'attribution des ressources en fonction de son nombre d'habitants vient la pénaliser au plus haut point, donc pénaliser l'ensemble de la Ville de Montréal. Les retombées économiques potentielles risquent d'en souffrir, et les revenus de taxation aussi par le fait même. Nous favorisons plutôt une attribution des ressources financières et humaines en fonction du potentiel de développement économique d'un territoire et de ses retombées actuelles et anticipées.

Recommandation 4 : grille d'évaluation

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal analysent et ponctuent les organismes liés à la Ville avec une grille d'évaluation en fonction de critères objectifs (investissements, emplois, revenus de taxation, etc.), soit en lien avec les impacts générés de façon directe et indirecte, tout en reconnaissant certaines caractéristiques de comparables, non seulement de population, mais surtout de territoire (ex : Saint-Laurent est zoné à 70 % « industriel et commercial », donc, avec un impact financier important sur les éléments de pavage, de déneigement, etc.), et qu'elles s'y réfèrent pour distribuer les ressources et les budgets disponibles.



4. Contexte de DESTL dans l'environnement économique de Montréal

Il faut savoir que depuis longtemps, étant donné la grande variété d'entreprises, Saint-Laurent n'a pas eu d'autres alternatives que de faire des choix. Donc, de prioriser l'intervention auprès de ses différents citoyens corporatifs compte tenu des ressources disponibles. DESTL oriente donc ses efforts en fonction de son estimation de l'apport de l'entreprise à l'économie montréalaise en termes d'impacts **sur l'emploi et sur la richesse collective montréalaise**. Ainsi, nous contribuons au maximum de retombées économiques positives en fonction des ressources que la Ville de Montréal met à notre disposition. Il faut savoir que de s'occuper des entreprises du commerce de détail génère en moyenne des retombées de l'ordre de 2 pour 1, soit qu'un dollar investi rapporte en revenus deux dollars dans la communauté. Au niveau industriel, ce taux de retombée est en moyenne relié à un **multiplicateur de 4**, et même de **7 fois** pour la R&D! D'où notre grand intérêt à supporter ce type de projets d'investissements avant tout autre! En d'autres mots, diffuser des résultats qui se seraient produits de toute façon (ex. : secteur du commerce de détail, sauf exception) ne donne pas l'image d'une ville qui travaille proactivement à **créer de la richesse**.

Recommandation 5 : présentation publique des résultats

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal évaluent les critères de présentation publique des résultats de leurs ressources corporatives pour refléter les retombées supérieures des entreprises à valeur ajoutée, le tout intégré à un effort de coordination avec leurs ressources locales (commissaires d'arrondissement).

En termes de développement économique, notre action se situe principalement à deux niveaux. Il y a bien sûr l'entrepreneuriat (déjà bien identifié dans la stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal), qui vise à assurer une relève pour le futur, vision essentielle dans une perspective de long terme. Mais aussi, n'oublions pas **la rétention des entreprises déjà implantées et le support à celle-ci pour leur projet d'expansion**, qui demeure la principale source de création de richesses. Cette carence montréalaise à travailler à la rétention bénéficie d'une affectation des ressources très inégale selon les territoires montréalais. En prenant Saint-Laurent comme exemple, nous désirons faire la démonstration de l'efficacité d'y investir.

En effet, dans le tableau suivant, nous pouvons constater ces faits, soit que de s'occuper d'entrepreneuriat, c'est bien, mais que de s'occuper de la rétention, c'est mieux !



Impact de l'entrepreneuriat versus de la rétention à Saint-Laurent ¹

Années	Entrepreneuriat (mandat CLD)		Rétention (mandat arrondissement)		Résultats totaux (Saint-Laurent)	
	Investissements	Emplois créés	Investissements	Emplois créés	Investissements totaux	Emplois totaux
2007	886 814 \$	17	757 580 089 \$	869	758 466 903 \$	886
2008	2 122 848 \$	40	781 985 911 \$	784	784 108 759 \$	824
2009	1 198 625 \$	23	683 859 014 \$	955	685 057 639 \$	978
2010	2 490 810 \$	47	688 824 900 \$	873	691 315 710 \$	920
2011	2 273 919 \$	43	678 255 691 \$	1 171	680 529 610 \$	1 214
Total	8 973 016 \$	170	3 590 505 605 \$	4 652	3 599 478 621 \$	4 822
Moyenne des retombées annuelles	1 794 603 \$	34	718 101 121 \$	930	719 895 724 \$	964

En moyenne, au cours des 5 dernières années, le mandat CLD, donc principalement l'entrepreneuriat, a généré des investissements de près de **1,8 M\$** et de 34 nouveaux emplois. Pour ce qui est du travail traditionnel du commissaire industriel, soit la rétention/expansion, les investissements générés sont en moyenne de **718 M\$** annuellement, avec une création soutenue de plus de 900 emplois/an. En fonction de notre expérience, si nous retenons que les investissements strictement immobiliers (~ 20 %), donc ceux taxables, nous estimons que Saint-Laurent **contribue directement** à la Ville de Montréal à de nouveaux **revenus de taxation de plus de 5M \$ annuellement**, sans compter l'effet cumulatif de ces revenus année après année !

Nous affirmons donc que DESTL, qui supporte les entreprises de Saint-Laurent dans ces projets d'investissement, **est rentable pour la Ville de Montréal (nous générons en taxes plus de 5 fois notre coût budgétaire)**, et que celle-ci aurait tout intérêt à continuer d'encourager notre action de rétention, voire de l'élargir.

Recommandation 6 : centre de services régional

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal reconnaissent le statut particulier et les activités actuelles de DESTL comme un exemple de centre de services régional, car il contribue largement aux revenus de taxation de l'Agglomération de Montréal, soit 5 fois le déboursé municipal, et que ce type de déboursé municipal soit reconnu non pas comme une dépense par habitant, mais plutôt comme un investissement dans la création de richesses.

Recommandation 7 : taxes locales

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal autorisent les arrondissements à lever une taxe locale relative aux services aux citoyens et une taxe locale d'investissement qui soient proportionnelles aux taux de la Ville pour les différentes catégories de contribuables.

1. source : Recensement des entreprises, Développement économique Saint-Laurent, mars 2012



En outre, Saint-Laurent travaille de façon intégrée au développement économique depuis près de **40 ans**. Nos structures ont évolué au fil des ans et notre grande intégration locale (Arrondissement-gens d'affaires-CLD) favorise la création et le maintien des emplois sur notre territoire immédiat, mais aussi sur **une bonne partie de l'île de Montréal** et contribue ainsi à arrimer les grands projets, le tout en coordination et en synergie avec les 17 autres organismes de première ligne de la Ville, ainsi que les représentants corporatifs de la Ville de Montréal.

DESTL a développé au fil des années une expertise de support à l'entreprise hors de tout doute. Une expertise « terrain » que les entreprises apprécient particulièrement, car ça répond spécifiquement à leurs **besoins concrets et quotidiens**. Nos ressources humaines y arrivent, car nous avons développé un réflexe d'empathie élevé envers nos clients d'affaires. C'est ce que nous définissons comme un **service de première ligne**.

Recommandation 8 : service de première ligne

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal identifient clairement leurs CLD et leurs mandataires comme services de première ligne à l'entrepreneuriat (0 à 5 ans d'opération d'entreprises), à la rétention et à l'expansion des entreprises existantes, car cela constitue la base d'un développement enraciné, tout en limitant la création de nouveaux organismes ou mandats dédiés à des clientèles spécifiques, afin d'éviter la multiplication.

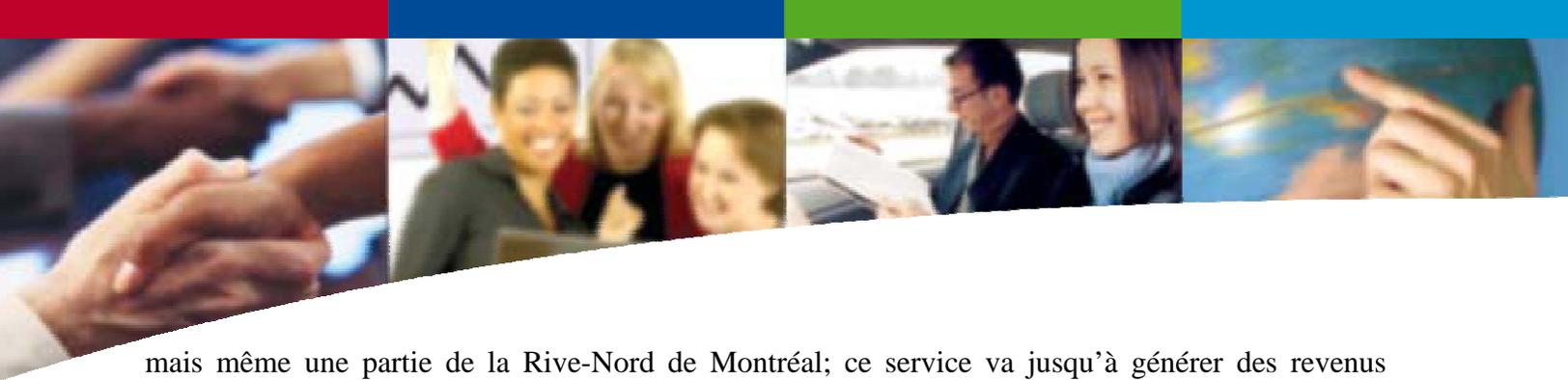
En plus d'un service de première ligne assuré par les CLD et leurs mandataires, certains services supplémentaires ponctuels sont quelquefois requis au besoin; c'est ce que nous identifions comme **services de deuxième ligne**. À titre d'exemple, un service d'exportation spécialisé est un besoin déjà identifié. Toutefois, il faut, à notre avis, que les CLD soient directement impliqués dans ces choix, car ils sont les mieux placés pour identifier les besoins des dits clients.

Recommandation 9 : service de deuxième ligne

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal permettent aux CLD de définir eux-mêmes les besoins réels des clients en matière de services de deuxième ligne, et s'il y a lieu, les aider à y répondre adéquatement.

Quant à la meilleure façon de rendre un service de deuxième ligne, nous pensons qu'il faut penser « out of the box » et arriver avec des solutions nouvelles et innovantes, en lien avec la maximisation des ressources disponibles, et, évidemment, des budgets. La façon de rendre ce service aux clients peut prendre différentes formes, soit par un regroupement de quelques CLD, soit par les services corporatifs, etc. L'important est que la façon de rendre ce service soit la plus efficace possible, pour les clients en tout premier lieu, et aussi dans le but d'éviter la duplication d'expertise.

Comme mentionné, DESTL a développé une expertise pour **comprendre le langage des affaires et les besoins des entreprises**, étant confronté quotidiennement avec leurs réalités. DESTL a aussi, déjà, une infrastructure « guichet multiservice » lui permettant de répondre à différents types de services, et sur des territoires qui débordent de l'arrondissement principal. À titre d'exemple encore, DESTL offre un service « Solutions transport », soit une expertise dans la gestion des déplacements des employés, qui couvre non seulement plusieurs arrondissements et villes liées,



mais même une partie de la Rive-Nord de Montréal; ce service va jusqu'à générer des revenus commerciaux (donc aussi des emplois dans notre organisation non tributaires des fonds publics), une autre expertise que DESTL possède.

Retenez que DESTL désire poursuivre le partage de son expertise. Nous sommes disponibles pour prendre de tels mandats supplémentaires, au bénéfice de toute la communauté montréalaise, plutôt que de nous refermer sur nous-mêmes. En termes concrets, DESTL propose de continuer à être un **centre de services régional**, pour une partie (à définir) de la Ville de Montréal, mais aussi de collaborer étroitement avec les services corporatifs et les autres arrondissements. Nous sommes ouverts à l'idée d'être sollicités par les services corporatifs pour des **mandats spécialisés**, pour lesquels nous avons développé une expertise. Ces mandats pourraient tout aussi bien servir au bénéfice des services corporatifs eux-mêmes, mais aussi pour une problématique reliée à un arrondissement, ou encore à plusieurs arrondissements touchés.

Recommandation 10 : partage des compétences

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal favorisent la mise en commun optimale des ressources, soit le partage des compétences parmi ses organisations locales, soit en innovant sous différentes formes comme l'octroi de mandats à des organismes réputés, tel DESTL, en regroupant des arrondissements et/ou villes liées avec des intérêts communs sur un thème spécifique, ou en favorisant la sous-traitance d'expertise, l'objectif étant d'éviter de dupliquer cette expertise existante.

Soyez conscients que nous voulons minimiser les mauvaises nouvelles telles que les très regrettables fermetures de Astra-Zeneca ou Aveos, et travailler en amont en misant sur un développement efficace et surtout rentable pour la Ville. Nous devons voir à consolider les ressources et les concentrer là où ça fait une différence !

Dans ce contexte, DESTL (ainsi que l'ensemble des CLD et mandataires CLD de Montréal) estime que ce réseau unique de première ligne doit être renforcé conformément aux stratégies et au modèle d'organisation de l'Agglomération et du gouvernement du Québec. Cependant, pour y arriver, nous jugeons important de définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants impliqués pour éviter les dédoublements malheureusement trop fréquents, et les mauvaises communications qui en découlent.

Recommandation 11 : rôles et responsabilités

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal se concertent pour définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun, soit entre les commissaires d'arrondissement, les services corporatifs et les CLD, mais en respectant la proximité des arrondissements et des CLD locaux avec leurs citoyens corporatifs.

DESTL est d'avis que ceci aura pour impact d'**améliorer et de renforcer les services à l'entrepreneuriat et aux citoyens corporatifs, de diminuer la multiplicité** et de faire du réseau montréalais un **modèle pour l'ancrage dans les communautés locales** et le développement d'une



économie durable, équitable et rentable pour la Ville. À ce propos, nous profitons de cette occasion pour mentionner que Saint-Laurent est un fier défenseur du développement durable et nous sommes convaincus que tout développement économique ne peut se faire sans une perspective de développement durable.

Recommandation 12 : développement durable

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leur encouragement du développement durable par l'intégration des dimensions sociales, environnementales, culturelles et économiques.

Dans le cadre du PALÉE, il faut savoir que la loi du Québec oblige chaque CLD à en produire un pour sa MRC. Cette planification devient donc le plan économique global à suivre pour chacune des MRC. Toutefois, à Montréal il n'y a pas un seul PALÉE, mais 18 PALÉE, car existant 18 CLD (ou mandataires). Il y aurait donc lieu de voir à une consolidation des 18 PALÉE pour avoir une seule ligne d'action, le tout harmonisé avec la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal.

Ensuite, il serait intéressant de faire ressortir les particularités et forces régionales de chacune des zones de développement de Montréal et de les identifier en pôles sectoriels. Le but étant d'orienter les investisseurs par pôle, mais aussi de mieux planifier le développement des infrastructures municipales.

Recommandation 13 : PALÉE

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal travaillent à la consolidation des différents PALÉE avec la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, et les adoptent.

En terminant, et dans un contexte plus large, nous désirons porter à votre attention une recommandation pertinente pour voir à l'efficacité globale des intervenants en développement économique du territoire montréalais.

Recommandation 14 : rééquilibrage du financement

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal mettent sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les mandataires CLD, le MAMROT et le MDEIE, afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs, équitables, basés sur le potentiel de développement, et donc de la rentabilité des interventions proposées.



5. Remerciements

DESTL remercie à nouveau la Commission et ses membres pour l'opportunité qui nous a été offerte. Nous sommes honorés de pouvoir participer à cet échange de points de vue sur l'avenir du développement économique à Montréal.

Nous tenons également à mentionner l'appui soutenu et la collaboration étroite du personnel et des élus de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont Monsieur Alan DeSousa. Nous profitons aussi de cette tribune pour remercier également le personnel des services corporatifs en développement économique de la Ville pour leur habituelle collaboration.

Tout particulièrement, nous profitons de la présente pour remercier nos clients, soit les promoteurs d'entreprises qui nous appuient chaleureusement et indéfectiblement (voir annexe 4).

Daniel Dicaire, Ec. D., M.B.A.
Directeur général
DESTL



Annexe 1

Liste des recommandations :

Recommandation 1 : transport en commun et réseau routier

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leurs efforts auprès des agences de transport afin que ces dernières reconnaissent la grande faiblesse du transport en commun dans l'axe ouest-est ainsi que vers les couronnes nord concernant les déplacements des travailleurs, tout en poursuivant parallèlement leurs efforts dans l'amélioration du réseau routier, essentiel au transport des marchandises.

Recommandation 2 : entreprises à valeur ajoutée

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal concentrent les énergies sur les entreprises à valeur ajoutée, soit les entreprises manufacturières et celles du secteur tertiaire-moteur innovant, ainsi que sur les grappes technologiques, particulièrement celles des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aéronautique et, à l'instar des grappes européennes, qu'elles sollicitent l'implication de leurs organismes de première ligne (CLD et mandataires) qui ont déjà développé une expertise dans ces domaines (ex : l'aéronautique à Saint-Laurent).

Recommandation 3 : volet aéronautique

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal adoptent officiellement le volet aéronautique en fonction de la stratégie de développement économique de Montréal, réalisée et déposée par DESTL, Développement économique West-Island, et en appui aux services corporatifs de la Ville.

Recommandation 4 : grille d'évaluation

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal analysent et ponctuent les organismes liés à la Ville avec une grille d'évaluation en fonction de critères objectifs (investissements, emplois, revenus de taxation, etc.), soit en lien avec les impacts générés de façon directe et indirecte, tout en reconnaissant certaines caractéristiques de comparables, non seulement de population, mais surtout de territoire (ex : Saint-Laurent est zoné à 70 % « industriel et commercial », donc, avec un impact financier important sur les éléments de pavage, de déneigement, etc.), et qu'elles s'y réfèrent pour distribuer les ressources et les budgets disponibles.

Recommandation 5 : présentation publique des résultats

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal évaluent les critères de présentation publique des résultats de leurs ressources corporatives pour refléter les retombées supérieures des entreprises à valeur ajoutée, le tout intégré à un effort de coordination avec leurs ressources locales (commissaires d'arrondissement).



Recommandation 6 : centre de services régional

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal reconnaissent le statut particulier et les activités actuelles de DESTL comme un exemple de centre de services régional, car il contribue largement aux revenus de taxation de l'Agglomération de Montréal, soit 5 fois le déboursé municipal, et que ce type de déboursé municipal soit reconnu non pas comme une dépense par habitant, mais plutôt comme un investissement dans la création de richesses.

Recommandation 7 : taxes locales

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal autorisent les arrondissements à lever une taxe locale relative aux services aux citoyens et une taxe locale d'investissement qui soient proportionnelles aux taux de la Ville pour les différentes catégories de contribuables.

Recommandation 8 : service de première ligne

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal identifient clairement leurs CLD et leurs mandataires comme services de première ligne à l'entrepreneuriat (0 à 5 ans d'opération d'entreprises), à la rétention et à l'expansion des entreprises existantes, car cela constitue la base d'un développement enraciné, tout en limitant la création de nouveaux organismes ou mandats dédiés à des clientèles spécifiques, afin d'éviter la multiplication.

Recommandation 9 : service de deuxième ligne

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal permettent aux CLD de définir eux-mêmes les besoins réels des clients en matière de services de deuxième ligne, et s'il y a lieu, les aider à y répondre adéquatement.

Recommandation 10 : partage des compétences

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal favorisent la mise en commun optimale des ressources, soit le partage des compétences parmi ses organisations locales, soit en innovant sous différentes formes comme l'octroi de mandats à des organismes réputés, tel DESTL, en regroupant des arrondissements et/ou villes liées avec des intérêts communs sur un thème spécifique, ou en favorisant la sous-traitance d'expertise, l'objectif étant d'éviter de dupliquer cette expertise existante.

Recommandation 11 : rôles et responsabilités

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal se concertent pour définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun, soit entre les commissaires d'arrondissement, les services corporatifs et les CLD, mais en respectant la proximité des arrondissements et des CLD locaux avec leurs citoyens corporatifs.

Recommandation 12 : développement durable

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leur encouragement du développement durable par l'intégration des dimensions sociales, environnementales, culturelles et économiques.



Recommandation 13 : PALÉE

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal travaillent à la consolidation des différents PALÉE avec la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, et les adoptent.

Recommandation 14 : rééquilibrage du financement

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal mettent sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les mandataires CLD, le MAMROT et le MDEIE, afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs, équitables, basés sur le potentiel de développement, et donc de la rentabilité des interventions proposées.



Annexe 2

Liste des membres du conseil d'administration de DESTL

ENTREPRISE	NOM	FONCTION
Groupe Aldo	François Jobin	Vice-président Ressources humaines Président - DESTL
Laniel Canada Inc.	Jean-Marc Laniel	Président Vice-président - DESTL
Administrateur	Michel Desbiens	Trésorier - DESTL.
DESTL	Daniel Dicaire	Directeur général - DESTL
Les Industries Flexipak Inc.	Charles Boustany	Président
Drakkar	Denis Deschamps	Président
Arrondissement de Saint-Laurent	Alan DeSousa	Maire
Interpower A.K. Corporation	Fares Kabbani	Vice-président
Arrondissement de Saint-Laurent	Marc Blanchet	Directeur d'arrondissement
Bombardier	Alain Martel	Vice-président Opérations
L'Oréal Canada Inc.	Pierre Massicotte	Vice-président Opérations



Annexe 3

Tableaux en lien avec le CLD Centre-Ouest

Sommaire CLD Centre-Ouest

Année	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nombre emplois créés	Nombre emplois consolidés	Nombre emplois total
2007 - 2008	177 000 \$	886 814 \$	33	0	33
2008 - 2009	584 000 \$	2 116 249 \$	78	66	144
2009 - 2010	451 000 \$	1 321 319 \$	55	15	70
2010-2011	381 000 \$	2 577 721 \$	76	2	78
2011-2012	533 000 \$	2 659 719 \$	73	1	74
Total	2 126 000 \$	9 561 822 \$	315	84	399

Jeunes Promoteurs CLD Centre-Ouest

Année	Nombre déposés	Nombre acceptés	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nb emplois créés
2007 - 2008	9	5	42 000 \$	160 914 \$	14
2008 - 2009	11	8	54 000 \$	325 854 \$	16
2009 - 2010	4	4	36 000 \$	262 625 \$	16
2010-2011	14	12	126 000 \$	1 911 960 \$	50
2011-2012	10	6	48 000 \$	593 732 \$	24
Total	48	35	306 000 \$	3 255 085 \$	120

Fonds Locaux d'Investissement CLD Centre-Ouest

Année	Nombre déposés	Nombre acceptés	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nombre emplois créés	Nombre emplois consolidés	Nombre emplois total
2007 - 2008	8	2	90 000 \$	525 000 \$	9	0	9
2008 - 2009	13	4	275 000 \$	865 149 \$	28	41	69
2009 - 2010	4	3	175 000 \$	403 750 \$	25	0	25
2010 - 2011	9	6	195 000 \$	548 850 \$	26	0	26
2011 - 2012	7	5	245 000 \$	1 054 687 \$	24	0	24
Total	41	20	980 000 \$	3 397 436 \$	112	41	153



Fonds Locaux CLD Centre-Ouest

Année	Nombre déposés	Nombre acceptés	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nombre emplois créés	Nombre emplois consolidés	Nombre emplois total
2007 - 2008	5	3	33 000 \$	200 900 \$	10	0	10
2008 - 2009	13	5	255 000 \$	925 246 \$	34	25	59
2009 - 2010	5	3	180 000 \$	532 250 \$	12	15	27
2010 - 2011	3	0	- \$	- \$	0	0	0
2011 - 2012	6	4	210 000 \$	940 500 \$	25	0	25
Total	32	15	678 000 \$	2 598 896 \$	81	40	121

Économie sociale CLD Centre-Ouest

Année	Nombre déposées	Nombre acceptées	Fonds locaux versés ou engagés	Investissements totaux prévus	Nombre emplois créés	Nombre emplois consolidés	Nombre emplois total
2007 - 2008	1	1	12 000 \$	- \$	0	0	0
2008 - 2009	0	0	- \$	- \$	0	0	0
2009 - 2010	2	2	60 000 \$	122 694 \$	2	0	2
2010 - 2011	2	2	60 000 \$	116 911 \$	0	2	2
2011 - 2012	1	1	30 000 \$	70 800 \$	0	1	1
Total	6	6	162 000 \$	310 405 \$	2	3	5

**Tableau du volume d'accueil
du service-conseil du CLD Centre-Ouest**

Années	Entrepreneurs accompagnés	Nombre d'interventions
2007-2008	98	333
2008-2009	173	892
2009-2010	191	725
2010-2011	194	865
2011-2012	288	480
Total	944	3295



Annexe 4



Attestation d'appréciation de service

Nous, soussignés, dirigeants principaux et actionnaires de nos entreprises respectives, sommes heureux de souligner que nous avons bénéficié de l'ensemble des services du **CLD Centre-Ouest** chapeauté par **Développement Économique Saint-Laurent**.

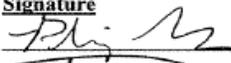
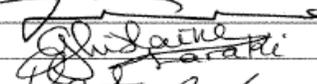
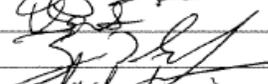
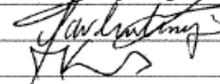
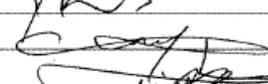
Durant l'ensemble du processus, nous avons été conseillés de façon professionnelle, en conscience de nos besoins et avec le souci d'améliorer non seulement nos projets mais également nos chances de réussite.

Il nous fait donc grand plaisir de signer la présente en témoignage de l'appréciation des services rendus par l'organisme et nous souhaitons que nos relations se perpétuent encore longtemps.

Entreprise

Vis MOTUS
 Vis Motus
 Microbiotech
 AFSL Pro inc
 INTER-Op CANADA
 CLOUD HORIZON
 Cesair KOUAKOU
 N-Ti inc
 N-Ti inc
 Entrepreneur Web Technologies
 Entrepreneur Web Technologies
 MACRO
 LEONARD XU (Aspinia)
 Empheur

Signature






Attestation d'appréciation de service

Nous, soussignés, dirigeants principaux et actionnaires de nos entreprises respectives, sommes heureux de souligner que nous avons bénéficié de l'ensemble des services du **CLD Centre-Ouest** chapeauté par **Développement Économique Saint-Laurent**.

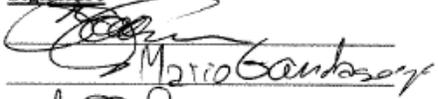
Durant l'ensemble du processus, nous avons été conseillés de façon professionnelle, en conscience de nos besoins et avec le souci d'améliorer non seulement nos projets mais également nos chances de réussite.

Il nous fait donc grand plaisir de signer la présente en témoignage de l'appréciation des services rendus par l'organisme et nous souhaitons que nos relations se perpétuent encore longtemps.

Entreprise

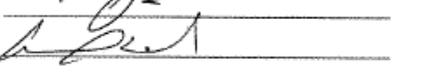
Prodentia Inc.
Azura Bright Inc.
Laila Sahyoun
PRODENTIA SOLUTIONS
Tachisoft CORPORATION
~~Prodentia~~ Admin
HSGI One Inc
Montreal ISM

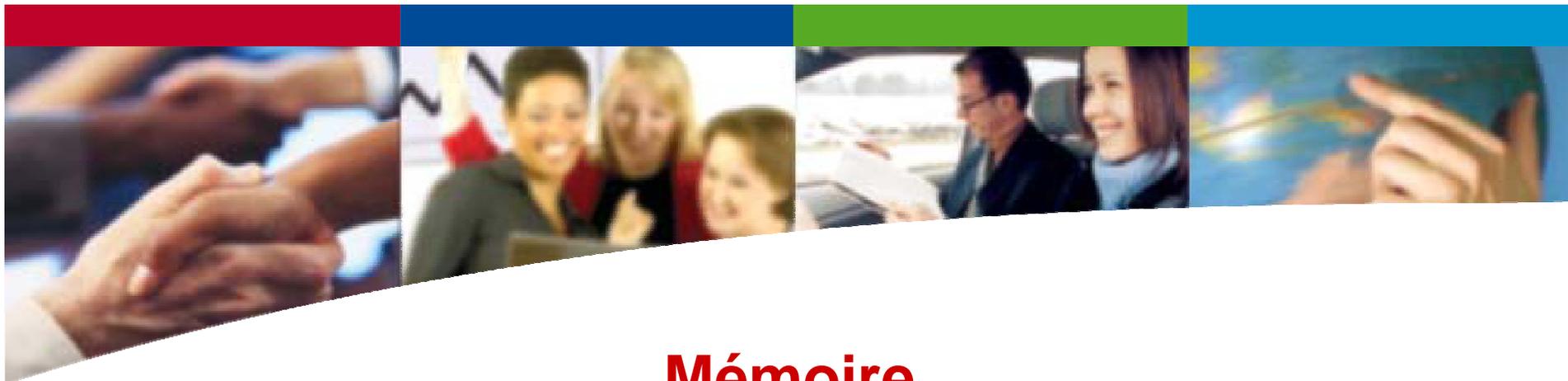
Signature











Mémoire

**déposé à la Commission permanente
sur le développement économique, urbain et l'habitation**

dans le cadre

**de l'examen public de la valorisation
du développement économique local
à Montréal**

11 avril 2012

Description de notre organisation

- Guichet multiservice pour la réalisation des projets :
 - de démarrage, de rétention et d'expansion
- Couvre l'arrondissement de Saint-Laurent, mais aussi en lien avec d'autres arrondissements et Villes liées
- Conseil d'administration avec proximité des gens d'affaires et des représentants municipaux locaux
- Représente plus de 5 000 places d'affaires, dont 800 à valeur ajoutée
- Présence de 3 grappes technologiques
- Correspond à 13% des emplois à valeur ajoutée, soit plus de 42 000 emplois, sur un total de 106 000 pour tout l'arrondissement
- Taux de croissance de la population de 10,6% en 2011 vs 1,8% pour l'ensemble de Montréal

Transport en commun et réseau routier

Recommandation 1

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leurs efforts auprès des agences de transport afin que ces dernières reconnaissent la grande faiblesse du transport en commun dans l'axe ouest-est ainsi que vers les couronnes nord concernant les déplacements des travailleurs, tout en poursuivant parallèlement leurs efforts dans l'amélioration du réseau routier, essentiel au transport des marchandises.

Entreprises à valeur ajoutée

Recommandation 2

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal concentrent les énergies sur les entreprises à valeur ajoutée, soit les entreprises manufacturières et celles du secteur tertiaire-moteur innovant, ainsi que sur les grappes technologiques, particulièrement celles des technologies de l'information, des sciences de la vie et de l'aéronautique et, à l'instar des grappes européennes, qu'elles sollicitent l'implication de leurs organismes de première ligne (CLD et mandataires) qui ont déjà développé une expertise dans ces domaines (ex : l'aéronautique à Saint-Laurent).



Volet aéronautique

Recommandation 3

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal adoptent officiellement le volet aéronautique en fonction de la stratégie de développement économique de Montréal, réalisée et déposée par DESTL, Développement économique West-Island, et en appui aux services corporatifs de la Ville.

Grille d'évaluation

Recommandation 4

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal analysent et ponctuent les organismes liés à la Ville avec une grille d'évaluation en fonction de critères objectifs (investissements, emplois, revenus de taxation, etc.), soit en lien avec les impacts générés de façon directe et indirecte, tout en reconnaissant certaines caractéristiques de comparables, non seulement de population, mais surtout de territoire (ex : Saint-Laurent est zoné à 70 % « industriel et commercial », donc, avec un impact financier important sur les éléments de pavage, de déneigement, etc.), et qu'elles s'y réfèrent pour distribuer les ressources et les budgets disponibles.

Présentation publique des résultats

Recommandation 5

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal évaluent les critères de présentation publique des résultats de leurs ressources corporatives pour refléter les retombées supérieures des entreprises à valeur ajoutée, le tout intégré à un effort de coordination avec leurs ressources locales (commissaires d'arrondissement).

Impact de l'entrepreneuriat versus de la rétention à Saint-Laurent

Années	<i>Entrepreneuriat (mandat CLD)</i>		<i>Rétention (mandat arrondissement)</i>		<i>Résultats totaux (Saint-Laurent)</i>	
	Investissements	Emplois créés	Investissements	Emplois créés	Investissements totaux	Emplois totaux
2007	886 814 \$	17	757 580 089 \$	869	758 466 903 \$	886
2008	2 122 848 \$	40	781 985 911 \$	784	784 108 759 \$	824
2009	1 198 625 \$	23	683 859 014 \$	955	685 057 639 \$	978
2010	2 490 810 \$	47	688 824 900 \$	873	691 315 710 \$	920
2011	2 273 919 \$	43	678 255 691 \$	1 171	680 529 610 \$	1 214
Total	8 973 016 \$	170	3 590 505 605 \$	4 652	3 599 478 621 \$	4 822
Moyenne des retombées annuelles	1 794 603 \$	34	718 101 121 \$	930	719 895 724 \$	964

Centre de services régional

Recommandation 6

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal reconnaissent le statut particulier et les activités actuelles de DESTL comme un exemple de centre de services régional, car il contribue largement aux revenus de taxation de l'Agglomération de Montréal, soit 5 fois le déboursé municipal, et que ce type de déboursé municipal soit reconnu non pas comme une dépense par habitant, mais plutôt comme un investissement dans la création de richesses.



Taxes locales

Recommandation 7

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal autorisent les arrondissements à lever une taxe locale relative aux services aux citoyens et une taxe locale d'investissement qui soient proportionnelles aux taux de la Ville pour les différentes catégories de contribuables.



Service de première ligne

Recommandation 8

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal identifient clairement leurs CLD et leurs mandataires comme services de première ligne à l'entrepreneuriat (0 à 5 ans d'opération d'entreprises), à la rétention et à l'expansion des entreprises existantes, car cela constitue la base d'un développement enraciné, tout en limitant la création de nouveaux organismes ou mandats dédiés à des clientèles spécifiques, afin d'éviter la multiplication.

Service de deuxième ligne

Recommandation 9

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal permettent aux CLD de définir eux-mêmes les besoins réels des clients en matière de services de deuxième ligne, et s'il y a lieu, les aider à y répondre adéquatement.

Partage des compétences

Recommandation 10

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal favorisent la mise en commun optimale des ressources, soit le partage des compétences parmi ses organisations locales, soit en innovant sous différentes formes comme l'octroi de mandats à des organismes réputés, tel DESTL ,en regroupant des arrondissements et/ou villes liées avec des intérêts communs sur un thème spécifique, ou en favorisant la sous-traitance d'expertise, l'objectif étant d'éviter de dupliquer cette expertise existante.

Rôles et responsabilités

Recommandation 11

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal se concertent pour définir clairement les rôles et les responsabilités de chacun, soit entre les commissaires d'arrondissement, les services corporatifs et les CLD, mais en respectant la proximité des arrondissements et des CLD locaux avec leurs citoyens corporatifs.



Développement durable

Recommandation 12

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal poursuivent leur encouragement du développement durable par l'intégration des dimensions sociales, environnementales, culturelles et économiques.



PALÉE

Recommandation 13

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal travaillent à la consolidation des différents PALÉE avec la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, et les adoptent.

Rééquilibrage du financement

Recommandation 14

Que l'Agglomération et la Ville de Montréal mettent sur pied un groupe de travail comprenant les CLD, les mandataires CLD, le MAMROT et le MDEIE, afin d'étudier un rééquilibrage du financement des CLD de Montréal et du reste du Québec selon des facteurs objectifs, équitables, basés sur le potentiel de développement, et donc de la rentabilité des interventions proposées.



PÉRIODE DE QUESTIONS